

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
 Reçu en préfecture le 09/01/2026
DECISION N°D2025-027
 Publié le
 ID : 076-217604750-20251226-D2025027-AU
**TARIFS COMMUNAUX –
SALLES COMMUNALES ET MATERIELS**

Le Maire de Franqueville-Saint-Pierre,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-034 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu la délibération n°2024-81 du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 portant suppression et création de tarifs communaux – salles communales et matériels ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de fixer les tarifs communaux en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les tarifs communaux pour les prestations ci-après mentionnées sont fixés comme suit pour l'année 2026 (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026)

LOCATIONS ET SALLES		TARIFS du 01/01/2026 au 31/12/2026	
BARNUM COMMUNAL		Franquevillais	Extérieurs
FORFAIT BARNUM 4*4		119 €	152 €
FORFAIT BARNUM 4*8		236 €	269 €
FORFAIT BARNUM 12*5		274 €	307 €
CAUTION			
<i>Acompte : 50 % du tarif et solde 50% le jour de l'installation</i>			
<i>Tarifs dégradations : sur factures des réparations effectuées</i>			
SALLE MARCEL RAGOT		TARIFS du 01/01/2026 au 31/12/2026	
SALLE MARCEL RAGOT		Franquevillais	Extérieurs
LOCATION 48H		427 €	825 €
LOCATION 24H		214 €	413 €
LOCATION 1/2 JOURNEE		107 €	206 €
CAUTION			
<i>Nettoyage salle compris dans le tarif de location</i>			
SALLE BOURVIL		TARIFS du 01/01/2026 au 31/12/2026	
ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS		Franquevillais	Extérieurs
PETITE SALLE CONFERENCE		179 €	212 €
GRANDE SALLE JOURNEE		822 €	855 €
GRANDE SALLE SOIREE		1 088 €	1 121 €
GRANDE SALLE JOURNEE & SOIREE		1 315 €	1 349 €
GRANDE SALLE SOIREE & JOURNEE		1 640 €	1 673 €
HEURE SUPPLEMENTAIRE		78 €	111 €
HALL D'ACCUEIL		195 €	228 €
LOCATION POUR PREPARATION 3H MAX		58 €	90 €
CAUTION			
<i>JOURNEE : 09H-19H</i>			
<i>SOIREE : 14H-03H MATIN</i>			
<i>Nettoyage salle compris dans le tarifs de location</i>			
<i>Vaisselle gratuite pour les associations franquevillaises</i>			
<i>Pas de vaisselle pour les entreprises</i>			
<i>Acompte de 50% à la réservation et solde de 50% à la remise des clés</i>			
<i>Dégradations des locaux : sur facture des réparations</i>			
<i>Pas de caution mais application des tarifs de la vaisselle en cas de casse</i>			

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

CASSE DETERIORATION	UNIQUE
Verre Vin 18 cl	1,40 €
Verre Eau 24 cl	1,47 €
Verre à orangeade	1,46 €
Flûte à Champagne	1,52 €
Coupe à Champagne	1,58 €
Assiette Grand Modèle	10,76 €
Assiette Petit et Moyen Modèle	9,59 €
Fourchette	5,97 €
Couteau	10,18 €
Cuillère à soupe	5,97 €
Couteau Dessert	10,18 €
Fourchette Dessert	5,97 €
Couteau Poisson	7,25 €
Fourchette Poisson	7,25 €
Cuillère à Café	4,21 €
Tasse à Café	6,55 €
Soucoupe à Café	4,80 €
Corbeille à Pain	4,80 €
Carafe à Eau	2,98 €

ARTICLE 2 :

Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie, notifié et transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de ROUEN peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois, décompté depuis la date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la Commune de Franqueville-Saint-Pierre, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la Commune pendant ce délai.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Franqueville-Saint-Pierre,
le 26 décembre 2025.

Le Maire,
Bruno GUILBERT

